

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du vendredi 17 novembre 2023 L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 10 novembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Sonia ANGONIN
<u>Présents :</u> 9	<u>Sont présents:</u> Sonia ANGONIN, Jocelyne ANTOINE, Sabine ARTISSON, Oriane CHARPENTIER, Bruno CUNY, Jean-François HEINTZMANN, Fabrice JACQUEMOT, Danièle MOREAU, Alain ROBERT
<u>Votants:</u> 9	<u>Représentés:</u> <u>Excuses:</u> Loïc MAIRE <u>Absents:</u> Stéphanie HENRY <u>Secrétaire de séance:</u> Oriane CHARPENTIER

En préambule,

- Le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler quant au procès-verbal du dernier conseil municipal. A l'unanimité, le procès-verbal du 28 octobre 2023 est approuvé.

- Monsieur HEINTZMANN demande à prendre la parole. Il exprime, du fait du résultat de l'élection de deuxième adjoint, qu'il ressent ne pas avoir la confiance du conseil municipal et qu'il ne siègera dans aucune instance extérieure. De fait, il démissionnera du mandat de conseiller communautaire qui lui revenait de droit.

Ordre du jour:

- Marché de réhabilitation des logements : choix des entreprises
- Eglise Saint-Léonard : Devis études de diagnostic
- Réserve incendie rue d'Eton : choix de l'entreprise
- Remplacement de la porte d'entrée du logement de l'école
- Association Dynamic'Senon : choix des représentants de la Commune
- Zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables
- Achat d'un terrain
- Demande des locataires du logement de l'école

Madame le Maire demande l'autorisation de retirer les points suivants de l'ordre du jour et de les reporter à un conseil municipal ultérieur:

- Remplacement de la porte d'entrée du logement de l'école
- Zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables

Délibérations:

Objet: Marché de réhabilitation des logements: choix des entreprises - DE 2023 055

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Madame le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 11/07/2023 pour une remise des offres le 12/09/2023 à 12h00. Il s'agit d'un marché alloti. Consultation à laquelle dix-huit entreprises ont candidaté. L'analyse des offres est intervenue et a permis de désigner des attributaires. Les critères de jugement étaient les suivants: Prix 50 %/Valeur technique 50 %.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le montant estimatif des travaux qui s'élève à 315 000.00 € HT et le montant des études à 31 185€ HT soit un montant global de l'opération s'élevant à 346 185.00 € HT.

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le tableau d'analyse des offres réalisé par Monsieur COLLET Jean-Pierre, architecte, chargé de la mission de maîtrise d'œuvre (rapport en annexe)

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées ;

Considérant que le Conseil municipal lors de sa séance du 23 septembre 2023 a déjà attribué les lots suivants:

- LOT 1: Démolition - Gros Oeuvre

Entreprise ASCZ Constructions, sise Z.A de Tavannes, Rue de la Valtoline, 55100 Verdun pour un montant de 80 849.00€ HT soit 88 933.90€ TTC.

- LOT 2: Menuiseries extérieures bois

Entreprise ALBRAND, sise: 7 Av. Aristide Briand, 55430 Belleville-sur-Meuse pour un montant de 34 312.00€ HT soit 37 743.20 € TTC

- LOT 4: Plâtrerie - Isolation - Plafonds

Entreprise CELESKI Plâtrerie, sise: 18 Grande Rue 54800 ABBEVILLE-LES-CONFLANS pour un montant de 47 777.00€ HT soit 52 554.70 € TTC

- LOT 5: Electricité

Entreprise BRIZION, sise 16 ZAC Geslin, 54800 Labry pour un montant de 15 987.00€ HT soit 17 585.70 € TTC

- LOT 7: Carrelage - Faïence

GIL & ASSOCIES, sise Rue du Bataillon 12 20, 55430 Belleville-sur-Meuse pour un montant de 13 356.00 € HT soit 14 691.60 € TTC

Suite à la négociation des lots 3, 6 et 8, Madame le Maire propose d'attribuer les lots tels qu'il suit:

- LOT 3: Menuiseries intérieures

Entreprise STEINER MENUISERIE, sise: 2 impasse Marcel Pagnol 55000 SAVONNIERES DEVANT BAR

pour un montant de 43 889.00 € HT soit 48 277.90 € TTC

- LOT 6: Chauffage - Sanitaire - VMC

Entreprise HIRSCHAUER EGIL, sise Chemin du Mont 55230 SPINCOURT

pour un montant de 59 567.26€ HT soit 65 523.99 € TTC

- LOT 8: Peinture

SARL Luc PETITJEAN DECORATION, sise: 7, Allée du Champ de Foire 55400 ETAIN

pour un montant de 19542.50 € HT soit 21486.75€ TTC

Coût total du marché de travaux: 315 779.76 € HT soit 347 357.74 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- attribue les lots suivants:

*** LOT 3: Menuiseries intérieures**

Entreprise STEINER MENUISERIE, sise: 2 impasse Marcel Pagnol 55000 SAVONNIERES DEVANT BAR

pour un montant de 43 889.00 € HT soit 48 277.90 € TTC

*** LOT 6: Chauffage - Sanitaire - VMC**

Entreprise HIRSCHAUER EGIL, sise Chemin du Mont 55230 SPINCOURT

pour un montant de 59 567.26€ HT soit 65 523.99 € TTC

*** LOT 8: Peinture**

SARL Luc PETITJEAN DECORATION, sise: 7, Allée du Champ de Foire 55400 ETAIN

pour un montant de 19542.50 € HT soit 21486.75€ TTC

- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal de l'année 2023;

- Autorise Madame le maire à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tous autres documents s'y rapportant.

Pour: 9

Contre: 0

Abstention: 0

Objet: Eglise Saint-Léonard: choix du maître d'oeuvre pour l'étude de diagnostic - DE 2023_056

Considérant l'arrêté préfectoral numéro 2022-1079 du 13 juin 2022 accordant une dérogation au plafonnement des aides publiques à la Commune de Senon afin de financer les études et travaux sur clos couvert de l'Eglise Saint-Léonard,

Considérant que la Commune de Senon bénéficie d'un financement à hauteur de 100 % des études de diagnostic de l'Eglise Saint- Léonard:

* DRAC:	10 955€	soit 50 %
* Région Grand Est:	6 573 €	soit 30 %
* Département:	4 382 €	soit 20 %

Considérant l'offre financière initiale de septembre 2022 de Pierre Bortolussi Est, Architecte en Chef des Monuments Historiques, 8 avenue Jean Lurçat 78330 FONTENAY LE FLEURY d'un montant de 12 000 € HT pour le diagnostic de base (clos-couvert) et de 9 910 € HT pour le diagnostic complément (intérieurs) soit un total de 21 910 € HT,

Considérant la mise à jour de cette offre financière en novembre 2023, portant à 12500 € HT le diagnostic de base (clos-couvert) et à 10800 € HT le diagnostic complément (intérieurs) soit un total de 23300 € HT (plus-value de 1390 €),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve l'offre financière de Pierre Bortolussi Est, Architecte en Chef des Monuments Historiques, 8 avenue Jean Lurçat 78330 FONTENAY LE FLEURY d'un montant de 12500 € HT pour le diagnostic de base (clos-couvert) et de 10800 € HT pour le diagnostic complément (intérieurs) soit un total de 23300 € HT,
- dit que les crédits seront prévus au BP 2023,
- autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour: 9

Contre: 0

Abstention: 0

Objet: Réserve à incendie rue d'Eton: choix de l'entreprise - DE 2023 057

Considérant que la Commune de Senon bénéficie d'une subvention au titre de la DETR 2023 de 16 398 € (60 % de la dépense éligible de 27 330 € HT) pour la rénovation des réserves à incendie de la Commune,

Considérant que la réserve, Grand Rue, a été remise en état de fonctionnement pour un montant de 4290 € HT,

Considérant les devis reçus pour la création d'un chemin d'accès à la réserve à incendie rue d'Eton:

- * CATER SAS pour un montant de 34 723 € HT
- * CHOLLET Frères pour un montant de 23 314.50 € HT
- * ASCZ pour un montant de 28 850 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le devis de l'entreprise ASCZ pour un montant de 28 850 euros HT pour la création d'un chemin d'accès à la réserve à incendie rue d'Eton.
- dit que les crédits budgétaires seront inscrits au BP 2023
- autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour: 9

Contre: 0

Abstention: 0

Objet: Association Dynamic'Senon: Désignation des représentants de la Commune - DE 2023 058

Considérant que les membres de l'association désignés par la Commune le 13/08/2020 doivent être renouvelés,

L'association Dynamic'Senon se compose par un conseil de 9 membres:

- 3 membres du conseil municipal désignés par délibération;
- 6 membres choisis par l'assemblée générale parmi les membres actifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne:

- Danièle MOREAU
- Jean-François HEINTZMANN
- Oriane CHARPENTIER

pour siéger au conseil d'administration de l'association Dynamic'Senon.

Pour: 9

Contre: 0

Abstention: 0

Objet: Acquisition de la parcelle ZM 28 - DE 2023 061

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'acquisition du terrain cadastré ZM 28, situé rue d'Eton 55230 SENON, d'une surface de 6 ares 08 centiares, au prix de 4000 euros;
- dit que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur;
- dit que les crédits budgétaires seront prévus au BP 2023 au chapitre 21.

Pour: 9

Contre: 0

Abstention: 0

Questions diverses:

Objet: courrier des locataires du logement de l'école

Les locataires du logement de l'école, par courrier, demande au conseil municipal l'autorisation de récupérer la pièce qui sert actuellement au secrétariat de mairie, une fois que celui-ci sera transféré à la salle des fêtes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe d'ajout d'une pièce au logement communal après déménagement du secrétariat. Une réflexion sera menée sur la hausse du loyer et l'affectation de cette pièce supplémentaire au logement après le transfert du secrétariat.

Objet: abattage d'un arbre

Madame le Maire explique au conseil municipal que pour permettre le fonctionnement du système de vidéoprotection au point tri/citystade, il est nécessaire d'abattre deux arbres, dont un se trouvant sur une propriété privée.

Madame le Maire a obtenu l'accord du propriétaire pour faire abattre l'arbre au frais de la Commune.

Le Conseil Municipal valide cette décision.

Objet: bornage pour vente d'une partie du domaine public communal

Les propriétaires de la maison située 1 rue Gilbrain occupe illégalement une partie du domaine public. Cette situation perdure depuis plusieurs décennies.

Une délibération du conseil municipal du 16 novembre 2020 prévoit soit la remise en état du domaine public, soit l'achat de la surface concernée au prix de 23€/m³ avec un minimum de facturation de 150 € et les frais de bornage et notaire à la charge de l'acquéreur.

A la demande du propriétaire, le bornage sera commandé par la Commune et répercuté à l'acheteur lors de la vente de la partie de domaine public cadastrée.

Objet: désaffectation de l'école

Objet: équipement de la salle polyvalente

Séance levée à 22h40

Le Maire,

Le secrétaire de séance,